



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



22076008

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le **16 JUIN 2022**

jour de sa réception.

~~Le Greffier,~~

Greffier

N° d'entreprise : **0816.701.693****Dénomination**(en entier) : **Cercle équestre de Libramont**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**Siège : **Rue des Aubépines 50 à 6800 LIBRAMONT****Objet de l'acte : PROCES-VERBAL - 14° Assemblée générale du 10 MAI 2022**

Monsieur le président, Théo MARS préside et ouvre la séance après avoir constaté que toutes les parts sont présentes.

Il passe à l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes 2021 :

Le total du bilan au 31/12/2021 s'élève à 265.479,53 euros.

Le compte de résultat 2021 se solde par un bénéfice de 3.982,94 euros.

Le résultat 2021 est impacté par les amortissements annuels de 42.463,47 euros (cfr tableau d'amortissement) et bien entendu par la crise sanitaire.

Suite à la crise covid19, l'événement de Foire de Libramont 2021 a été annulé et a donc impacté directement les comptes 2021 de la société cercle équestre de Libramont asbl.

Les comptes repris en annexes sont remis aux membres présents et les points principaux sont commentés.

Les comptes 2021 sont approuvés l'unanimité.

2. Affectation :

Le compte de résultat 2021 se solde par un bénéfice de 3.982,94 euros.

3. Décharge

L'assemblée donne décharge aux administrateurs.

4. Nomination – démission

Le président passe en revue la liste des démissions et nominations reçues :

-Démission de Monsieur Bouvy Jean,

-Nomination de Madame Bouvy Catherine,

-Nomination de Madame Winand Carole.

L'assemblée approuve les nominations et démissions à l'unanimité.

La séance se termine à 19 heures.

Le procès-verbal et ses annexes sont signés à l'issue de la séance

Kévin NICOLAS
Trésorier

Théo MARS
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature